

# Réforme des sûretés : impacts sur la pratique notariale

↘ LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

9H00-17H30 / Maison de la Chimie\* (Paris 7<sup>e</sup>)

Formation animée par **Michel Grimaldi**, professeur  
émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2),

**Charles Gijbbers**, professeur à l'université Panthéon-Assas  
(Paris 2) et **Thierry Vachon**, notaire.



## ↘ PROGRAMME

08h45 Accueil des participants

09h00 Début de la formation

### I – Cautionnement

- La refonte du droit du cautionnement et son incidence sur la pratique notariale
- Le sort des garanties en cas de dissolution de la société créancière, débitrice ou caution
- Les atouts de l'acte notarié dans le nouveau droit du cautionnement

10h15 Questions de la salle

### II – Hypothèques

- La suppression des privilèges immobiliers spéciaux (PPD, privilège de vendeur, copartageant) : quelles conséquences pour le notaire ?
- Le formalisme du mandat et de la promesse d'hypothèque
- L'aliénation de l'immeuble hypothéqué : quelles précautions prendre ?
- L'admission de l'hypothèque d'immeubles futurs : quelle utilité pratique ?
- La couverture des intérêts et autres accessoires dans les refinancements bancaires
- Le nouveau régime du cautionnement réel (alias cautionnement « hypothécaire ») : les pièges à éviter

12h45 Questions de la salle

13h00-14h30 Cocktail déjeunatoire

### III – Sûretés mobilières

- La modernisation du nantissement de droits sociaux et du nantissement de compte-titres
- Le gage d'immeuble par destination : les difficultés qu'il soulève
- La cession de créance et la cession de somme d'argent à titre de garantie : quelle place dans la pratique notariale ?

### IV – La fiducie-sûreté

- L'assouplissement du formalisme
- L'assouplissement des modalités de réalisation

16h00 Questions de la salle

### V – Les procédures collectives

- Les sûretés consenties au cours de la période suspecte
- Les sacrifices imposés aux créanciers
- Les garanties mobilières ou immobilières qui résistent le mieux

17h15 Questions de la salle

17h30 Fin de la formation

## ↘ OBJECTIFS

- Décrypter l'ordonnance 2021-1192 du 15 septembre 2021 réformant le droit des sûretés
- Repenser les formules notariales
- Sécuriser la rédaction des actes

↘ PUBLIC Notaires et collaborateurs

\*Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 29 novembre.  
Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours avant la manifestation !

Forfait journée : 849 € HT (1018.80 € TTC)

INSCRIPTION : <https://lext.so/CyTuJq>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :  
01 40 93 40 81 / [claire.lorentz@lextenso.fr](mailto:claire.lorentz@lextenso.fr)

